

**Extrait du registre des arrêtés du Maire**

**Arrêté** : N°2026-089

**Objet** : délégation du Maire à un Adjoint

Le maire de la commune de Fontaines-sur-Saône,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de **Madame Delphine CURIEUX** en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération n°2026-27 fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2026-40 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Madame Delphine CURIEUX, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire,**

**ARRETE :**

**Article 1** : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, **Madame Delphine CURIEUX, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire** est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Petite Enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Scolaire
- Célébration des Mariages

**Article 2** : Cette délégation entraîne délégation de signature des documents suivants à l'exception des documents demeurant de la compétence du Maire tels que, notamment, les ressources humaines :

- Toute correspondance en lien avec la délégation
- Tout bon de commande et marché public en lien avec la délégation et dont le montant est inférieur à 10 000 euros TTC
- Tous les documents administratifs relatifs à l'état civil

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée au préfet ainsi qu'au comptable public.

Fait à Fontaines-sur-Saône  
Le 13/04/2026

La Maire,  
Bénédicte HAMELIN

